



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 5493

Texte de la question

M. Jacques Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le drame humain qui se déroule dans la jungle tropicale du nord-Laos, dans la zone montagneuse du Xieng-Khouang. Une communauté de montagnards d'ethnie Hmong est prise au piège, cernée dans une zone « spéciale » strictement interdite, y compris aux ONG. Seules les patrouilles de l'armée gouvernementale y accèdent, pourchassant sans trêve les pauvres rescapés en fuite, tirant à vue sur tout ce qui bouge. Le but avéré de l'extermination de cette ethnie est la « pacification » du secteur. Il s'agit d'un génocide perpétré par le régime communiste en place à Vientiane. Depuis 1989, cette ethnie est passée de 8 172 individus à 781 en 2004. Cette ethnie est très liée à la France depuis les années 1940. Par la suite, pour échapper à la déferlante communiste, 20 000 Hmongs ont abandonné leur terre et choisi l'exil en France. Dans le cadre des actions diplomatiques engagées par la France, il lui demande quelles sont les interventions menées en faveur de cette ethnie exterminée dans la plus grande indifférence, sur le plan humanitaire, également en raison de notre passé commun.

Texte de la réponse

La situation de la population Hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme, lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité Hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question Hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5493

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5721

Réponse publiée le : 6 novembre 2007, page 6844